

# RÈGLEMENT BOLERO GRAVEL SERIES

ARTICLE 1 : Chaque participant à un événement des Bolero Gravel Series reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les clauses, ainsi que les risques liés à la pratique du cyclisme, tels que les chutes individuelles ou collectives et leurs conséquences.

\*\*ARTICLE 2 : Les Bolero Gravel Series comprennent 4 événements avec des résultats déterminés sur la base des classements journaliers. Pour le Dwars door het Hageland Gravel Fondo, le Nationaal Park Gravel Fondo et le Pajot Gravel Fondo, les résultats sont basés sur le temps total parcouru sur les segments gravel chronométrés. Les segments gravel sélectionnés seront équipés d'une boîte de chronométrage au début et à la fin du segment pour l'enregistrement des temps. Ils seront aménagés et dotés des panneaux de signalisation nécessaires ; des signaleurs indiqueront les segments aux cyclistes et aux autres usagers de la route.

Pour le Houffa Gravel Fondo (faisant partie des UCI Gravel World Series), le résultat est déterminé sur la base du temps parcouru sur l'ensemble de la distance.

Pour chaque événement, des points suivants seront attribués pour le classement général des Bolero Gravel Series en fonction des résultats journaliers. Important : ce système de points ne s'applique qu'à **la plus longue distance et aux participants possédant une licence de compétition valide !**

**Points A = CLASSEMENT GÉNÉRAL / SCRATCH**

**Points C = PAR CATÉGORIE D'ÂGE**

Place	Points
<b>1</b>	100
<b>2</b>	70
<b>3</b>	50
<b>4</b>	40
<b>5</b>	35
<b>6</b>	30
<b>7</b>	28
<b>8</b>	26
<b>9</b>	24
<b>10</b>	22

<b>11</b>	20
<b>12</b>	18
<b>13</b>	16
<b>14</b>	14
<b>15</b>	12
<b>16</b>	10
<b>17</b>	8
<b>18</b>	6
<b>19</b>	4
<b>20</b>	2

Par exemple : si vous terminez à la 10e place au classement général, vous obtenez à la fois des points A (général) et des points C (par catégorie d'âge).

- 19-34 ans
- 35-39 ans
- 40-44 ans
- 45-49 ans
- 50-54 ans
- 55-59 ans
- 60-64 ans
- 65-69 ans
- ...

Une catégorie d'âge supplémentaire (70-74 ans, 75-79 ans, etc.) sera créée dès qu'au moins 1 coureur est inscrit dans cette catégorie. L'âge est calculé en fonction de l'année de naissance et non de la date de naissance effective.

Pour tous les titulaires de licences valides, des classements journaliers, des classements intermédiaires et des classements finaux seront établis avec les points correspondants. Les non-licenciés pourront consulter leur temps total sur les différents segments gravel chronométrés dans un classement distinct par ordre alphabétique.

Le classement général sera établi sur la base du nombre total de points obtenus lors d'au moins 2 événements. En cas d'égalité de points après le quatrième événement, les critères suivants détermineront le classement final :

- le meilleur résultat obtenu lors d'un des événements
- le résultat du dernier événement
- le résultat de l'avant-dernier événement
- ...

Le chronométrage et les résultats seront disponibles sur le site web des Bolero Gravel Series après les événements.

Les cérémonies de podium seront uniquement organisées pour les gagnants journaliers hommes et femmes ayant parcouru la plus longue distance. Lors du dernier événement, une cérémonie de podium sera également organisée pour les vainqueurs du classement général hommes et femmes. Une licence de compétition valide est obligatoire pour pouvoir monter sur le podium.

Les cérémonies de podium se tiendront aux horaires suivants :

- Dwars door het Hageland Gravel : 15h
- Nationaal Park Gravel : 15h
- Houffa Gravel : à partir de 14h selon le principe des UCI Gravel World Series
- Pajot Gravel : 15h

Pour pouvoir participer aux cérémonies de podium de Dwars door het Hageland Gravel, Nationaal Park Gravel et Pajot Gravel, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Avoir participé à la plus longue distance
- Être en possession d'une licence de compétition valide
- Avoir franchi la ligne d'arrivée avant 14h45

Houffalize suit le calendrier des UCI Gravel World Series en ce qui concerne les cérémonies de podium. Ces informations sont disponibles sur le site web de Houffa Gravel.

Voici un résumé complet et concis des résultats, du système de points et des cérémonies de podium :

#### ÉVÈNEMENT 1 : Dwars door het Hageland Gravel

- Chronométrage : Somme des segments gravel chronométrés
- Résultats journaliers : Pour tous, toutes distances confondues et par catégorie d'âge (les non-licenciés par ordre alphabétique)
- Système de points : Uniquement pour la plus longue distance "général" et par catégorie d'âge (hommes/femmes), licence obligatoire
- Cérémonies de podium pour la plus longue distance (licence obligatoire + arrivée avant 14h45) :
  - Résultats journaliers hommes "général"
  - Résultats journaliers femmes "général"

#### ÉVÈNEMENT 2 : Nationaal Park Gravel

- Chronométrage : Somme des segments gravel chronométrés
- Résultats journaliers : Pour tous, toutes distances confondues et par catégorie d'âge (les non-licenciés par ordre alphabétique)
- Système de points : Uniquement pour la plus longue distance "général" et par catégorie d'âge (hommes/femmes), licence obligatoire
- Cérémonies de podium pour la plus longue distance (licence obligatoire + arrivée avant 14h45) :
  - Résultats journaliers hommes "général"
  - Résultats journaliers femmes "général"

#### ÉVÈNEMENT 3 : Houffa Gravel

- Chronométrage : Distance complète
- Résultats journaliers : Pour tous, toutes distances confondues et par catégorie d'âge (les non-licenciés par ordre alphabétique)
- Système de points : Uniquement pour la plus longue distance "général" et par catégorie d'âge (hommes/femmes), licence obligatoire
- Cérémonies de podium pour la plus longue distance (licence obligatoire) :
- Cérémonies de podium selon les UCI Gravel World Series (le système de points des Bolero Gravel Series reste en vigueur)

#### ÉVÈNEMENT 4 : Pajot Gravel

- Chronométrage : Somme des segments gravel chronométrés
- Résultats journaliers : Pour tous, toutes distances confondues et par catégorie d'âge (les non-licenciés par ordre alphabétique)
- Système de points : Uniquement pour la plus longue distance "général" et par catégorie d'âge (hommes/femmes), licence obligatoire
- Cérémonies de podium pour la plus longue distance (licence obligatoire + arrivée avant 14h45) :
  - Résultats journaliers hommes "général"
  - Résultats journaliers femmes "général"
  - Classement général hommes "général"
  - Classement général femmes "général"

ARTICLE 3 : Les Bolero Gravel Series sont ouverts à tous, participants licenciés ou non licenciés.

ARTICLE 4 : Le port d'un casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée où le participant est à vélo. Il est interdit de jeter des objets tels que des bidons, emballages, papiers ou déchets sur la route.

ARTICLE 5 : Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile pour les dommages matériels ou corporels qu'il pourrait causer à des tiers ou à d'autres participants. Elle est en vigueur uniquement sur le parcours officiel et pendant la durée de l'événement, pour les participants inscrits légalement depuis le départ jusqu'à l'arrivée.

Dommmages corporels, assurance accidents individuels : l'organisateur assure les participants avec une assurance accidents individuels, notamment pour les risques de décès, d'invalidité permanente et de frais médicaux ([www.sportinez.be](http://www.sportinez.be)). Les participants vérifient eux-mêmes si cette assurance standard couvre leurs besoins financiers personnels, en cas de dommages corporels pouvant résulter de leur participation à l'événement. Il est de la responsabilité des participants d'évaluer les risques et de décider eux-mêmes dans quelle mesure ils souhaitent couvrir ces risques par leur propre assurance.

Dommmages matériels et responsabilité : ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les éventuels dommages matériels aux équipements et/ou équipements des participants, par exemple en cas de chute ou de perte ou de vol. Il incombe à chaque participant de se protéger contre ce type de risque auprès de l'assureur de son choix.

Les participants reconnaissent que l'organisateur n'est en aucun cas responsable des dommages, pertes ou vols de biens personnels et que les participants sont responsables de leur propre surveillance. Le dépôt d'objets, accessoires et/ou vélos pendant l'événement auprès de tiers (qu'ils soient ou non membres de l'organisation) se fait entièrement aux risques du participant.

ARTICLE 6 : Lors des événements des Bolero Gravel Series, des signaleurs fixes sont déployés sur les segments de gravel chronométrés pour sécuriser les cyclistes et les autres usagers de la route. Un service de premiers secours et d'assistance médicale, composé d'une ambulance et de secouristes, est déployé par l'organisateur à chaque événement. Cela vient en complément des moyens de secours conventionnels et publics.

ARTICLE 7 : En cas de sinistre, une déclaration doit être adressée à l'organisateur dans les 48 heures suivant l'incident. Cette déclaration doit contenir les circonstances spécifiques et détaillées de l'incident, ainsi que tous les documents nécessaires pour constituer un dossier qui sera soumis à la compagnie d'assurance. Si l'assurance Sportinez est sollicitée, le formulaire de déclaration disponible sur le site Web de Sportinez doit être utilisé. Si vous êtes titulaire d'une licence, l'incident doit être signalé à Belgian Cycling.

ARTICLE 8 : Chaque participant doit disposer de matériel sûr et adapté à la nature du parcours avant de prendre le départ, et emporter suffisamment de pièces de rechange et de vêtements appropriés. Un service d'assistance technique est prévu au départ et à chaque poste de ravitaillement pour offrir une première aide en cas de problèmes techniques. En cas de problème technique grave rendant impossible la poursuite de la participation, le participant doit contacter le numéro d'urgence qui se trouve au dos du numéro de guidon ou du numéro de départ. Le service technique ne peut être tenu responsable en cas d'incidents ou de chutes résultant d'une éventuelle intervention technique.

Chaque participant est responsable de s'assurer que le matériel est correctement fixé au vélo pour éviter tout risque de chute, de casse ou de perte sur la route. Tout manquement du participant à cet égard engage l'entière responsabilité du participant.

ARTICLE 9 : Les participants doivent se conformer à tout moment aux règles de circulation en vigueur, qu'ils se trouvent sur un segment de gravel chronométré ou non.

ARTICLE 10 : Les infractions sont à la charge du participant. En cas d'infractions, le participant fautif sera pénalement et civilement responsable des conséquences. Le participant reconnaît que la pratique du cyclisme chronométré ou non sur les voies publiques comporte des risques qu'il accepte volontairement en participant, et comprend qu'il doit adapter sa vitesse en permanence aux conditions de circulation et à l'état de la route. Le participant accepte les risques de glissades, d'accidents et de chutes.

ARTICLE 11 : Toute participation implique une inscription préalable via le site Web des Bolero Gravel Series et le paiement des frais d'inscription applicables. Les certificats de participation sont strictement personnels et ne peuvent être transférés à des tiers. Les informations personnelles sur le certificat de participation ne seront en aucun cas modifiées par l'organisation.

ARTICLE 12 : Chaque participant reçoit un numéro de guidon avec une puce pour le chronométrage. Les passages aux différents points de contrôle officiels sont obligatoires. Les informations sur les temps réalisés et les classements sont fournies à titre indicatif uniquement ; ces informations ne peuvent en aucun cas donner lieu à des réclamations ou à des indemnités.

ARTICLE 13 : Si vous souhaitez être inclus dans le classement officiel de Belgian Cycling, vous devez être en possession d'une licence valide. Les participants non licenciés qui souhaitent être inclus dans le classement par points doivent payer une licence journalière.

ARTICLE 14 : Les participants qui ne respectent pas l'esprit sportif et le fair-play, qui sont pris en flagrant délit de fraude (non-respect du sas de départ, départ anticipé, non-respect du parcours, utilisation ou assistance de véhicules, etc.) ou qui se comportent de manière irresponsable ou dangereuse (remarques irrespectueuses ou insultantes, comportement grossier, utilisation de substances dopantes, jets d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, violation des règles de circulation, etc.) peuvent être exclus de l'événement et des événements futurs sans avoir droit à une indemnisation.

ARTICLE 15 : L'organisateur se réserve le droit, sans préavis ou justification, de refuser toute inscription ou d'exclure de la participation à des événements tout participant inscrit préalablement, notamment dans les cas suivants : limitation réglementaire ou non du nombre de participants, non-respect du règlement ou d'une des clauses, comportement inapproprié ou infraction, ou pour d'autres raisons graves non prévues auparavant.

ARTICLE 16 : Toute interprétation ou réclamation relative à un événement, au règlement ou à son application doit être adressée par écrit à l'organisateur. Si vous êtes titulaire d'une licence, cette réclamation doit être adressée à Belgian Cycling.

ARTICLE 17 : Les participants peuvent utiliser tout type de vélo (vélo de gravel, vélo de cyclocross, vélo de route, VTT, vélo de ville, etc.), à l'exception des tandems et des vélos de contre-la-montre. Les vélos électriques sont autorisés mais les participants avec vélos électriques ne sont pas éligibles pour les classements quotidiens ou finaux.

ARTICLE 18 : Participer à un événement des Bolero Gravel Series nécessite une bonne santé et une bonne préparation physique. Le participant déclare remplir cette condition. L'organisateur recommande un examen médical préventif par un médecin du sport agréé avant la participation. L'organisateur conseille aux participants de ne pas fournir d'efforts (intenses) pour lesquels ils ne sont pas physiquement préparés. Les participants choisissent eux-mêmes, en fonction de leur préparation et de leur condition physique, la distance et l'intensité qu'ils souhaitent atteindre pendant l'événement. La présentation de certificats médicaux n'est pas obligatoire. Il appartient au participant de décider s'il doit subir un contrôle médical préalable. L'organisateur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Le participant est conseillé de ne pas participer à un événement des Bolero Gravel Series en cas de symptômes pouvant indiquer le covid-19 ou toute autre épidémie ou pandémie, tels que sensation de grippe, fièvre, toux, essoufflement, écoulement nasal ou fatigue inhabituelle. Les groupes à risque sont déconseillés de participer.